



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 3789

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la transposition dans le droit français de la directive européenne de 1998 sur la libéralisation du marché du gaz. En effet, cette transposition aurait dû avoir lieu avant le 10 août 2000. Il souhaite savoir quelle procédure elle souhaite retenir et dans quel délai celle-ci sera appliquée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a retenu la procédure législative pour transposer en droit français la directive 98/30/CE du 22 juin 1998. Un projet de loi a ainsi été adopté en conseil des ministres le 25 septembre 2002 et examiné en première lecture par le Sénat le 15 octobre 2002. Le Gouvernement ayant déclaré l'urgence, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le projet devrait donc être examiné rapidement par l'Assemblée nationale, en principe début décembre 2002.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3789

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3320

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4645